

DEPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BEGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° BEG-2024-00034-P

Liberté – Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : *Réglementation permanente*

ST3- TG/SG

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6.

Vu l'arrêté n°0407-23 du 16 mai 2023 portant délégation de signature pour les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement sur la voie publique.

Vu le Code civil,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-11,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription.

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La voie suivante est ouverte à la circulation publique, à la date du 03 juillet 2024 : **PONT SIMONE VEIL** (BEGLES). Les espaces disponibles sont spécifiquement affectés selon le plan joint en annexe.

ARTICLE 2 - Toutes les dispositions antérieures, contraires au présent arrêté, sont abrogées.

ARTICLE 3 - Le service spécialisé de Bordeaux Métropole sera chargé de mettre en place la signalisation réglementaire, de veiller à son maintien et à son bon entretien. -

ARTICLE 4 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de Police de Bègles et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bègles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. -

ARTICLE 6 - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Bègles, le 26 juin 2024

Pour le Maire,
Fabienne CABRERA



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fabienne Cabrera", is written over a horizontal line.

**Adjointe au Maire, déléguée à
l'aménagement durable des espaces
publics et à la Ville apaisée**

